

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

CONSEILLERS
MUNICIPAUX 33
MEMBRES EN
EXERCICE 33
PRESENTS OU
REPRESENTES 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente du Pôle Culturel, sous la présidence de **M. Bernard MOUTTET**, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. MOUTTET Bernard, Mme LEROY Bénédicte, M. DAUMAS Robert, Mme SAMAZAN Léa, M. OLIVIERI Christophe, Mme GAUTIER Denise, M. LUPI Robert, M. LANDA Jean-Claude, M. DELVALEE Philippe, M. DELCAMPE Raymond, Mme BRAYDA Frédérique, Mme NOEL Régine, M. VALENTIN Pierre, Mme BACCINO Véronique, M. MICHEL Robert, M. KAUPP Philippe, Mme WOZNIAK Frédérique, Mme LUCIANI Valérie, M. DELVALEE Stéphane, Mme FAUCHER Aurore, Mme LE BORGNE-CAPRARO Stéphanie, M. GARCIA Matthieu, M. CRETE Christophe, M. CANEPARO Francis, Mme CORNET Ingrid, Mme LEGOND Chloé, M. CHABLE Pierre-Laurent,

ETAIENT REPRESENTES :

A donné pouvoir conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme BRUNO Laëtitia procuration à **Mme LEROY Bénédicte**,
Mme LUCIANI Yolande procuration à **M. VALENTIN Pierre**,
M. DONATI Bruno procuration à **M. OLIVIERI Christophe**,
Mme LAFAY Valérie procuration à **M. LUPI Robert**,
M. GONCALVES Florian procuration à **M. LANDA Jean-Claude**,
Mme CHORDA-AMBROGIO Séverine procuration à **M. CHABLE Pierre-Laurent**,

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme WOZNIAK Frédérique a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTION 2026 ACCORDEE A M. MAILLARD JEAN-PIERRE PAR LA VILLE POUR LES TRAVAUX RELATIF A « L'OPERATION FACADES » 33 AV. FOCH

N°2026/23-04/18

NOMENCLATURE : 7.5 SUBVENTIONS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2025/03/03, en date du 6 mars 2025 relative à « l'opération façade » : mise en place d'un dispositif de subvention pour les travaux de rénovation des façades du centre-ville et abord du monument historique des cinq ponts – règlement d'attribution,

VU l'arrêté de non-opposition à la déclaration préalable enregistrée sous le n°083 049 25 00154, délivrée le 10 décembre 2025 à M. MAILLARD Jean-Pierre,

VU le dépôt de la demande de subvention « Opération façade », en date du 15 janvier 2026, déposée M. MAILLARD Jean-Pierre,

CONSIDERANT :

- Que M. MAILLARD Jean-Pierre a obtenu le 10 décembre 2025, une déclaration préalable pour le ravalement de la façade de l'immeuble sis 33 Avenue Maréchal Foch à Cuers (83390),
- Que le projet se situe dans le périmètre délimité du dispositif d'octroi de subvention pour rénover les façades,
- Que la nature des travaux est dans le cadre d'un ravalement de façade accompagnée d'une restauration (reprise de maçonnerie, ferronnerie, menuiseries, éléments architecturaux etc...) soit une subvention à la hauteur de 50% du montant total H.T. **mais plafonnée à 5 000,00 €**,
- Que le dossier de demande de subvention respecte les critères d'attribution de la subvention,
- L'avis favorable de la commission d'attribution, en date du 10 mars 2026,

M. DAUMAS – RAPPORTEUR, expose que dans la continuité du mandat précédent, la Ville de Cuers vise à offrir un environnement urbain plus agréable et confortable à ses administrés et de ce fait a souhaité s'engager dans une opération d'aide à la rénovation des façades en complément de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Il est rappelé que cette opération est concentrée sur le secteur du centre-ville et dans les abords du monument historique des Cinq-Ponts pour une durée de trois ans conformément à la délibération du 6 mars 2025.

Le montant de la subvention pour le projet de M. MAILLARD Jean-Pierre s'élève à 4 575,00 €.

Cette subvention sera versée à M. MAILLARD Jean-Pierre selon les modalités du versement visées dans le dossier de subvention à savoir sur présentation d'une facture acquittée.

**ENTENDU L'EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

DECIDE :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention entre-partie
- **DE VERSER** la subvention à M. MAILLARD Jean-Pierre pour les travaux
« Opération façade » d'un montant de 4 575,00 €.

DIT que la dépense est prévue au chapitre 204 du budget 2026.

AINSI DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

La secrétaire de séance,



Frédérique WOZNIAK



Le Maire,



Bernard MOUTTET